

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

458^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 8 juillet 2013, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère

Sont absents : M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-07-215 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

3. Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se terminait au printemps dernier;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau devis d'appel d'offres a été préparé conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2013-07-216 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques qui seront affichés aux deux endroits habituels de la municipalité et publié dans le quotidien Le Nouvelliste et dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

QUE les soumissions devront être déposées au bureau de la municipalité au plus tard le 31 juillet 2013, à 10 h, pour être ensuite ouvertes à 10 h 05.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Adoptée.

4. Période de questions

Aucune.

5. Clôture de la séance

2013-07-217 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 19 h 18.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire